

2022-11-24-16 : Décision modificative n°2 au budget assainissement régie

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à vingt heures trente, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence d'Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :50
Membres présents :33
Pouvoirs :7
Quorum :26
Votants :40
Votes pour :40
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 18/11/2022
Date de publication : 30/11/2022

Étaient présents : Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Pascal CHEVROLLIER, Etienne GLEMOT, Marie-Claude HAMARD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Maryline LEZE, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle DESNOES, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER, Christelle LAHAYE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés : Valérie AVENEL, Guy CHESNEAU, Hervé BLANCHAIS, Juanita FOUCHER, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Nooruddine MUHAMMAD, Alain BOURRIER, Benoit ERMINE, Marie-Hélène LEOST, Michel THEPAUT, Liliane LANDEAU, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER, Jean-Pierre BOISNEAU, Emmanuel CHARLES, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODEE, Muriel NOIROT

Pouvoirs : Guy CHESNEAU donne pouvoir à Jean PAGIS, Nooruddine MUHAMMAD donne pouvoir à Etienne GLEMOT, Muriel NOIROT donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER donne pouvoir à Pascal CHEVROLLIER, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Jean-Pierre BRU, Emmanuel CHARLES donne pouvoir à Virginie GUICHARD, Michel THEPAUT donne pouvoir à Michel POMMOT

Secrétaire de séance : Pierre-Pascal BIGOT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°2022-03-31-23 en date du 31 mars 2022, relative au vote du budget primitif du budget annexe assainissement régie pour l'exercice 2022 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2022-06-30-24 en date du 30 juin 2022, relative à la décision modificative n°1 au budget annexe Assainissement régie ;

VU l'avis favorable de commission finances en date du 14 novembre 2022 ;

VU l'axe 4 du projet de territoire dit « renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à des ajustements de crédit sur le budget annexe assainissement régie :

Nature	Dépenses				Investissement				Recettes			
	BP 2022	DM 1 2022	DM 2 2022	TOTAL 2022	Nature	BP 2022	DM 1 2022	DM 2 2022	TOTAL 2022			
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	200 800,00	0,00	0,00	200 800,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	867 274,44	0,00	0,00	867 274,44			
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	200 687,56	0,00	0,00	200 687,56								
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	378 727,89	0,00	0,00	378 727,89								
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 093 105,95	0,00	0,00	1 093 105,95								
SOUS-TOTAL	1 873 321,40	0,00	0,00	1 873 321,40	SOUS-TOTAL	867 274,44	0,00	0,00	867 274,44			
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	559 318,79			559 318,79								
					Mouvement d'ordre							
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT*	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	465 365,75	0,00	0,00	465 365,75			
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT*	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00			
Total Dépenses	3 232 640,19	0,00	0,00	3 232 640,19	Total Recettes	3 232 640,19	0,00	0,00	3 232 640,19			

Nature	Dépenses				Fonctionnement				Recettes			
	BP 2022	DM 1 2022	DM 2 2022	TOTAL 2022	Nature	BP 2022	DM 1 2022	DM 2 2022	TOTAL 2022			
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	648 620,00	0,00	115 000,00	763 620,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV.	1 267 800,00	0,00	0,00	1 267 800,00			
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	86 000,00	0,00	0,00	86 000,00								
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 005,00	5 300,00	5 000,00	11 305,00								
66 CHARGES FINANCIÈRES	71 500,00	0,00	0,00	71 500,00								
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 650,00	10 000,00	37 313,00	54 963,00								
68 PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00		1 000,00	1 500,00								
SOUS-TOTAL	815 275,00	15 300,00	158 313,00	988 888,00	SOUS-TOTAL	1 267 800,00	0,00	0,00	1 267 800,00			
					Mouvement d'ordre							
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	465 365,75	0,00	0,00	465 365,75	002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 530 639,24			1 530 639,24			
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT*	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT*	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00			
043 OPERATION D'ORDRE INTERIEUR DE LA SECT* FCT	0,00	0,00	0,00	0,00	043 OPERATION D'ORDRE INTERIEUR DE LA SECT* FCT	0,00	0,00	0,00	0,00			
Total Dépenses	2 769 640,75	15 300,00	158 313,00	2 954 253,75	Total Recettes	3 198 439,24	0,00	0,00	3 198 439,24			

ENTENDU l'exposé de Mme Maryline Lézé, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n°2 au budget assainissement régie telle qu'exposée ci-dessus ;
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toute disposition visant à rendre effective la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre
Fait et délibéré en séance
le 24 novembre 2022
au Lion d'Angers,

Etienne Glénot
Président

2 / 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, par courrier adressé, devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de la publication ou par l'application [Télérecours Citoyens](https://www.telerecours.fr) accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également adresser un recours gracieux dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20221124-2022-11-24-16-BF
Date de téléréception : 30/11/2022
Date de réception préfecture : 30/11/2022